



Clermont-Ferrand, les représentants du SGPA rencontrent Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la communication

Des représentants de la section SGPA CGT-Culture Auvergne ont demandé à être reçus par Audrey Azoulay lors de sa venue à la DRAC Auvergne, le 3 mars 2016. Dans un premier temps ils ont échangé, pendant une heure, avec le directeur général des patrimoines, Vincent Berjot, accompagné du directeur de pôle, Pascal Mignerey et du conservateur de l'archéologie, Frédérik Letterlé. La discussion a permis d'aborder le projet de **loi LCAP** après son passage au sénat ainsi qu'un sujet local, le classement de l'oppidum du Puy de Mur.

Sur le premier point, Vincent Berjot nous a indiqué qu'il avait été étonné de la **radicalité des attaques** et des propos des **sénateurs** qui ont systématiquement **détricoté** le projet de loi amendé à l'assemblée nationale. Il a rappelé également qu'au terme du processus législatif, soit la commission mixte paritaire amenderait le texte de loi soit **l'assemblée nationale** aurait le dernier mot. Il nous a assuré que la nouvelle ministre porterait le dossier sur les mêmes positions que ses prédécesseurs et défendrait le texte tel qu'il avait été amendé à l'assemblée nationale, que dans ce but, un amendement avait été proposé au sénat en vue de rétablir le texte dans sa version adoptée en première lecture. Tout en étant conscient «des effets néfastes du système actuel sur les aspects scientifiques" sans, par ailleurs, contester que la baisse de 40 % du tarif pratiqué par les opérateurs privés était rendue possible par les millions d'euros déversés au titre du **crédit impôt recherche**, la ligne du ministère ne porte que sur quelques points d'amélioration d'un système concurrentiel prédateur : attribution du **CIR, maîtrise d'ouvrage scientifique, examen en amont** des dossiers de fouilles... La question de la **titularisation** des personnels de l'Inrap a été évoquée. Nous avons répété notre attachement à ce projet tant en vue d'assurer, par la mobilité des personnels titularisés, le nécessaire renforcement des services déconcentrés, que pour offrir des perspectives de carrière aux agents de l'Inrap. A ce titre, nous avons fait remarquer que la sensibilité des tutelles aux **enjeux liés à la pénibilité** était heureusement meilleure que celle de l'Inrap, qui continue de licencier pour inaptitude. Vincent Berjot nous a répondu que la titularisation était une piste parmi d'autres et que le gouvernement arbitrerait parmi les différentes options proposées dans le **rapport Barbat**, qu'enfin, le texte portant les dispositions relatives à une évolution statutaire des personnels pourrait être inscrit dans une loi de finance. Pour conclure, nous avons répété notre opposition à la loi de 2003 et au système concurrentiel qu'elle a mis en place et assuré la DGPAT qu'en Auvergne comme ailleurs les **agents de l'Inrap** étaient non seulement **attentifs** au processus législatif en cours, mais prêts à se **mobiliser** pour défendre leur outil de travail. M. Berjot a indiqué qu'après plusieurs années à la DG Pat, il était bien placé pour savoir que le vieillissement des personnels de l'Inrap n'avait aucun impact sur leur capacité à se mobiliser (sic).

Sur la question du classement du Puy de Mur, si le discours se veut comme toujours rassurant, le manque de volonté de faire aboutir la protection face aux menaces de destruction du site par les carrières reste patent. La Drac est en attente... de quoi ? Des nouveaux mauvais coups à venir de Vinci et consorts ? Des directives préfectorales ? Nous avons déploré cette attentisme et souligné que le jugement rendu par la cour administrative d'appel de Lyon il y a plusieurs mois, aurait dû permettre d'avancer sur la procédure de classement du site.

Pour finir, nous avons pu saluer la **ministre, Audrey Azoulay**, à son arrivée à l'hôtel de Chazerat et lui remettre deux communiqués (sur la LCAP et sur le Puy de Mur). Elle a indiqué que dans les jours suivant sa nomination, elle avait déjà dû s'employer activement sur le **dossier archéologie au sénat** - où elle semble avoir vécu un baptême du feu assez brutal. Nous lui avons indiqué que les agents comptaient sur elle pour porter le dossier relatif à l'archéologie préventive mais que par ailleurs, elle pouvait être assurée de la **vigilance et de la mobilisation** des personnels pour défendre leur discipline et le service public.